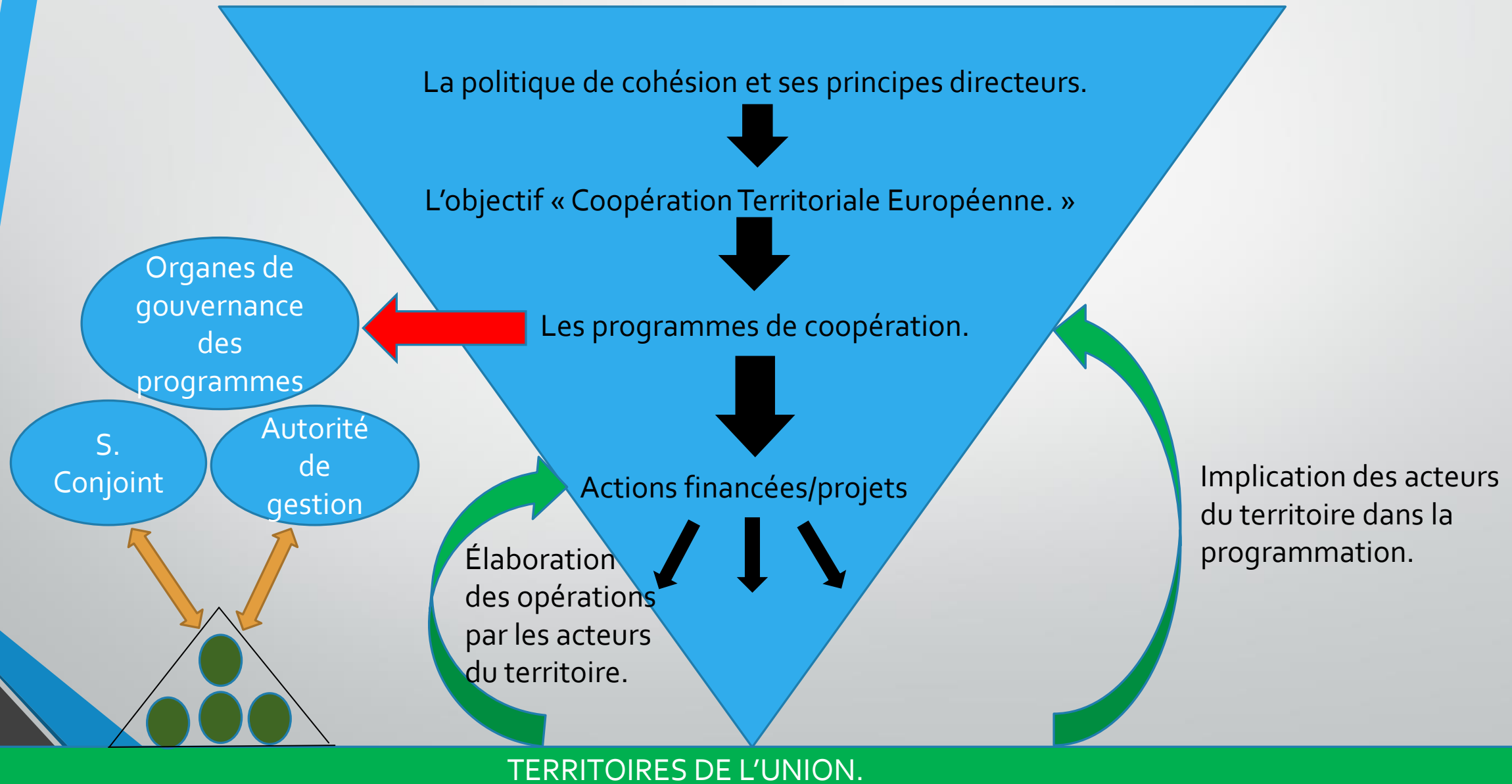


L'objectif « Coopération Territoriale Européenne »,
outil d'implémentation des priorités politiques de
l'Union sur et avec les territoires.

- *En quoi les programmes de coopération territoriale européenne contribuent-ils à la mise en place des priorités politiques de l'Union **sur et avec** les territoires ?*
- Nécessite une compréhension du sujet dans sa globalité : tenants et aboutissants.
- Un changement de paradigme : les territoires ne sont plus seulement les réceptacles des actions financées par les programmes de coopération. Ils en sont également les architectes.

Un changement de paradigme : une territorialité accrue de la CTE qui assure la territorialisation des projets financés.



Quelles conclusions en tirer ?

- L'objectif « Coopération Territoriale Européenne » de la politique de cohésion assure, de par sa structure, l'implémentation des priorités politiques de l'Union sur et avec les territoires.
- L'ensemble du dispositif législatif et opérationnel déployé, de sa conception à son implémentation, assure cette adéquation entre les priorités de l'Union et les actions développées sur les territoires.
- La dimension territoriale est également fondamentale pour les sujets sociétaux, comme le vieillissement de la population européenne (Projet CoSENSo).

Mise en perspective du sujet

- La CTE ne peut être appréhendée que par une prise en considération du cadre général dans lequel elle s'insère.
- Mettre de l'huile dans les rouages de la politique de cohésion : deux objectifs au sein de la politique de cohésion qui sont complémentaires.
- Contexte de redéfinition de la gouvernance territoriale en Union Européenne : vers une inclusion des territoires de plus en plus importante au sein des programmes européens ?
- Vers une inclusion de la dimension territoriale dans l'ensemble des politiques européennes ?

Merci de votre attention.

Interreg

